



## Restauration scolaire / Accueil de loisirs périscolaires / Garderie 13h30-13h50

### Notice explicative pour compléter le dossier familial d'inscription périscolaire

### Année 2024-2025

L'inscription d'un enfant à la restauration scolaire, à l'accueil de loisirs périscolaires ou à la garderie (13h30-13h50), nécessite la réalisation d'un dossier familial à déposer en mairie ou par le biais de la boîte mail [periscolaire@mairie-soual.fr](mailto:periscolaire@mairie-soual.fr)

#### **Les documents nécessaires :**

#### **Si votre enfant a déjà un dossier familial d'inscription périscolaire**

- Vérifier et compléter les informations sur votre portail famille (foyer/enfant)
- Remplir la fiche sanitaire\* et la signer
- Fournir l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et l'attestation d'assurance pour l'année scolaire 2024-2025.
- Photocopie des vaccins pour les 6 ans

#### **Si votre enfant n'a pas de dossier familial d'inscription périscolaire :**

#### **Vous avez déjà un ou plusieurs enfant(s) inscrit(s) aux services périscolaires :**

- Remplir la fiche enfant\*, la fiche sanitaire\* et fournir la photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé.
- Fournir l'attestation d'assurance scolaire pour 2024-2025
- Fournir l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- Joindre la photocopie de la page du livret de famille de l'enfant concerné ainsi que de ses parents

#### **Votre enfant n'a jamais été inscrit sur les services périscolaires :**

- Merci de compléter le dossier d'inscription périscolaire\* dans son **intégralité**
- Lire la notice explicative générale\* (avec le détail des pièces à fournir)
- Prendre un rendez-vous avec la responsable du périscolaire (soit par téléphone au 06 12 80 08 39, soit par mail : [periscolaire@mairie-soual.fr](mailto:periscolaire@mairie-soual.fr) )

\* Les différents documents à remplir sont disponibles :  
- en Mairie ou sur le site de la ville  
- sur le portail famille si vous avez déjà un compte